



Procès-verbal du conseil municipal du mardi 15 avril 2025

Présents : MM. et Mmes Claude Lhermet, Angélique Fanget, Sébastien Brasy, Yvon Blondon, Brigitte Clutier, Frédéric Finand, Didier Faye, Isabelle Joyet, Françoise Berthois, Pierre-Marie Roche, Nathalie Chanaux.

Absents : Stéphane Goncalves, Jonathan Vallet, Parmentier Pascale

Excusée : Elsa Mêlé (pouvoir à Angélique Fanget).

Le conseil est ouvert à 20h30.

Procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025 : adopté sous condition de remplacer le nom de quartier « Marnières » par « Guignards ».

1. Antenne téléphonique : Autorisation de signature de convention pour mise à disposition des parcelles AM331, 333 et 334 à ATC.

Ce point passe en tête de l'ordre du jour en raison de la présence d'un membre du collectif. Le plan de l'implantation potentielle au stade est projeté : au nord du terrain de tennis au milieu des arbres sur le stade. L'implantation au sol occupe 45 m². (Une première implantation au sud du stade n'était pas techniquement satisfaisante.

Question de Frédéric Finand sur la distance d'impact des ondes. Réponse : Les ondes retombent au sol à 150m du centre de l'antenne, soit environ au niveau du pumtrack.

Nathalie Chanaux dit que cette antenne prend trop d'espace et soulève le problème des enfants qui pourraient escalader le grillage. Réponse : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Frédéric Finand : Il faudra s'assurer sur la convention qu'il n'y ait plus de destruction de la haie pour faire rentrer les engins. La parcelle AM331 ne fait pas partie de la zone d'implantation, il faut l'exclure de la convention. Il est nécessaire de demander une mesure des ondes au CRIREM avant et après pour mesurer l'impact.

Frédéric Finand demande à nouveau la convention avec ATC modifiée. Celle-ci sera déposée par ATC au moment du dépôt du permis de construire

Vote pour la proposition de signature d'une convention pour l'étude sous réserve des modifications demandées.

Contre : 2 : Nathalie Chanaux et Frédéric Finand : ce dernier ne veut pas voter pour une convention qui va être modifiée.

Pour : 11

Proposition adoptée.

Suspension de séance pour répondre aux questions du public.

- Hauteur du mat ? Réponse 35m
- Conservation des arbres : oui, demande faite de peindre l'antenne d'une couleur se fondant dans l'environnement.
- Impact du risque sur la santé (électrosensibles, porteurs de valves cardiaques) ? Réponse : les études actuelles ne montrent pas d'impact sur la santé.
- Possibilité de s'opposer : l'Etat ne permet pas d'aller contre
- L'exigence de plusieurs opérateurs est-elle mentionnée dans la loi ? : Réponse : OUI



- Quelle sera la suite ? Réponse : une réunion publique

Reprise du conseil à 21h03.

2. Approbation du comptes de gestion 2024

Remarques :

- Divers services extérieurs : la somme de 16 548 € pour budget programmé de 2000 € concerne le déplacement du monument aux mort et l'acquisition d'un logiciel pour l'école.
- 94 828€ remboursement des frais pour la passerelle.
- Pour les associations : les subventions ne sont versées qu'à celles qui en font la demande et sont administrativement en règle
- Dépenses réalisées : 821 003€
- Recettes : 977 123,85€
- Résultat d'exécution : +162 094.64€

Budget investissement : Dépenses : 409 018€ - Recettes : 327 870€

Vote : adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Remarque : le compte de gestion et le compte administratif vont fusionner à partir de l'an prochain sous la forme du CFU : Compte Financier unique.

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024.

Affectation à réaliser : 463 544.40€

Proposition : affectation de 219 464, 76 € en investissement et de 244 079,64 € en fonctionnement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

5. Vote des taxes directes locales 2025 :

Proposition de ne pas modifier les taxes en 2025.

Vote : Adopté à l'unanimité.

6. Amortissement travaux TE38 : traversée du village et enfouissement BT dans le secteur bâtiments médicaux. :

5564€ à amortir sur 20 ans soit 276,23€ par an.

Vote : adopté à l'unanimité.

7. Vote du budget primitif 2025.

Fonctionnement :

Etudes et recherches : pour les factures des cabinets Synergie et AA group, ainsi qu'une étude sur l'église pour un total de 39 500€.



Dépenses budgétées : 1 086 744 €

Recettes budgétées : 1 086 744 €

Investissement :

- Dépenses budgétées 791 681€
- Recettes budgétées 791 681€

Vote du budget primitif : adopté à l'unanimité.

8. Vote des subventions aux associations.

Vote : adopté à l'unanimité.

9. Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025 : dispositif à voter chaque année

Ce dispositif permet en cas de dépense imprévue d'éviter les délibérations de virement de crédit : le maire peut intervenir à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Vote : adopté à l'unanimité.

10. Approbation de l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble cadastré AO134, 136 et 138 appartenant à M. Bernard Petit, ainsi que AO136, 137 et 139 appartenant à M. Petit-Croze, pour rétrocession à la commune.

L'achat par l'EPORA permet de donner le temps de faire l'étude de la destination et potentiellement d'accueillir d'éventuels investisseurs avec un regard dessus. Le délai sera de 3 ans pour la rétrocession à la commune.

Vote : Contre : Nathalie Chanaux, Frédéric Finand, Françoise Berthois

Abstention : Pierre Marie Roche.

Adopté.

11. Rachat à l'EPORA de l'immeuble cadastré AO79 et 215 (Maison Balansard)

Une proposition de prêt est en cours par le Crédit Mutuel. Nathalie Chanaux s'inquiète de l'inutilité de ce rachat, sans qu'on connaisse la destination du terrain et du bâtiment (en mauvais état). A noter que l'acquisition de cette parcelle a permis la construction du local de la nouvelle chaudière de l'école. Le bâtiment va être évalué avant toute intervention.

Vote : Contre : Nathalie Chanaux, Frédéric Finand.

Abstention : Françoise.

Adopté

12. Mandat au CDG 38 pour représenter la commune lors de la consultation pour la mutuelle santé.

Vote : adopté à l'unanimité.



13. Création d'un budget annexe pour le lotissement « Cœur de village »

La création de ce budget annexe est conseillée par la Trésorerie : La zone sera considérée comme un lotissement. Ce budget annexe permettra le suivi des opérations, un bilan annuel et la tenue de la comptabilité des stocks sans intégration au patrimoine de la commune. Ce budget sera assujetti au régime de la TVA.

Vote : adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Travaux route du Dauphiné : durée totale de 2,5 mois.

Le Conseil municipal est levé à 23h46.